


**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 08 juillet 2024**

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 45	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 40	Date convocation : 02/07/2024
Pouvoirs de vote : 2	Date d'affichage : 02/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Razimet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°081-2024 – Interventions Techniques**  
**Intégration de voies et mise à jour du tableau de classement de la voirie - Commune de Damazan**  
 Annexe 10 : délibération Damazan  
 Annexe 11 : Tableau de Classement de la Voirie Communautaire

Acte rendu exécutoire  
 après le dépôt en

Préfecture : 16 JUIL. 2024  
 Publication : 16 JUIL. 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à B. LEVEUR		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian			X	Pouvoir à F. CASTELL		
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas					X	
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne		X		Suppléée par A. GIBRAT		

LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X			
MADAILLAN	DARQUIES Philippe				X
MONHEURT	ARMAND José	X			
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	Siège vacant, attente des élections à Saint Laurent				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X	Suppléé par J. THOUËILLE	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<b>Soit, pour cette séance :</b>		40	2		3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

<p><b>Délibération n°081-2024</b> – Interventions Techniques  <b>Intégration de voies et mise à jour du tableau de classement de la voirie - Commune de Damazan</b>  Annexe 10 : délibération Damazan  Annexe 11 : Tableau de Classement de la Voirie Communautaire</p>	<p>Acte rendu exécutoire  après le dépôt en  Préfecture : 16 JUN 2024  Publication : 16 JUL 2024</p>
---	--

- Vu** l'article L 141-3 du code de la voirie routière,  
**Vu** le code général des Collectivités territoriales,  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas en date du 28-06-2021,  
**Vu** la délibération 146-2018 du 13 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire,  
**Vu** la délibération de la commune de Damazan en date du 29 mai 2024 demandant le classement de la Rue Lucien Michard en voie communale d'intérêt communautaire,  
**Vu** l'avis favorable de la commission Intervention Technique en date du 14 juin 2024 ;

**Considérant** que la rue Lucien Michard est une nouvelle voie qui désert le nouveau lotissement en continuité du lotissement de Larapite.

**Considérant** que la voie va de la rue du 19 mars 1962 à le VC n°3.

Le Président vous propose d'approuver l'intégration de la voie suivante :  
« Rue Lucien Michard » entre la rue du 19 mars 1962 à le VC n°3.

Le tableau de voirie sera modifié en conséquence.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**  
42 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1. **Décide d'intégrer** la rue Lucien Michard entre la rue du 19 mars 1962 à le VC n°3.
2. **Modifie** en conséquence le tableau de classement des voies communales communautaire,
3. **Annexe** ce tableau à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger

